

**MAIRIE
DE
LA TRETOIRE
Place de l'Eglise
77510**

☎ Mairie : 01 64 04 53.37
☎ Secrétariat : 01 64 04 39 99
☎ : 01 64 04 52.53
E-mail: mairie-la-tretoire@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

4 Janvier 2021

Compte rendu

L'an deux mil vingt et un, le quatre janvier à 18h30

Le Conseil municipal de La Trétoire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur José DERVIN.

Présents :

M. M. BUTET Gérard, Mme CHAPON Sylvie, Mme CHENU Annie, M. COCHON Paul, M. DAUPHIN Daniel, M. DERVIN José, M. DUCOUP Thierry, M. FERREIRA José, M. PELLAN Patrick, M. ROUSSEAU Vivien, Mme SADRIN Sylvie

Date d'affichage : 30 décembre 2020

Date de convocation : 30 décembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Secrétaire de séance : Mme CHAPON Sylvie

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 35.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Madame Sylvie CHAPON a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

2. Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2020.

3. **Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'une demande de DETR doit être faite avant le 10 janvier 2021.

Le projet pour cette année 2021 est la mise en valeur de l'entrée du bourg en venant de Rebais, la sécurisation de l'accès à l'école communale, la remise en service du chemin communal en achetant la parcelle D518 et en détruisant la grange actuellement en place sur cette dernière. L'ensemble représente une dépense de 38 000 € ttc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte l'achat de la parcelle D 518 ;
- Dit que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents ;
- Autorise Monsieur le Maire à faire une demande de DETR auprès des services de l'Etat pour le projet de mise en valeur ;
- Dit que les dépenses seront prévues au budget 2021.

4. **Information concernant la demande de DETR du SIVU des Meulières**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le SIVU des Meulières va lancer une demande de DETR pour le nettoyage et la remise en état de l'école de La Trétoire pour un montant de 13000 € ttc

5. **Demande de DETR de la Communauté de Communes des Deux Morin (CC2M) pour la borne incendie**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune va faire l'acquisition d'une parcelle dans le hameau de La Forge pour l'installation du bâche incendie. Cette parcelle sera alors mise à la disposition de la CC2M ayant pris la compétence « Défense extérieure contre les incendies ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le projet d'achat d'un terrain à La Forge
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs

Le maire précise que toutes les demandes de DETR sont demandées avec la subvention maximum autorisée soit 80 % mais l'Etat peut faire varier le subventionnement entre 20 et 80 %. Les réponses doivent nous parvenir avant le vote du budget soit début avril 2021.

6. **Amendes de Police**

Le Maire informe les conseillers qu'en mars 2020, la commune avait sollicité le Département de Seine-et-Marne pour aider la commune dans le subventionnement de trois aires de croisement pour les cars scolaires, entre les hameaux de Launoy et de Gibraltar.

La situation sanitaire ayant retardé la prise de décision, la commune a reçu, en décembre 2020, la notification d'une subvention de 7 000 € pour un projet de 13 750 € HT datant de janvier 2020, soit un subventionnement à hauteur de 50%.

Il avise que les travaux seront réalisés dès que possible par l'entreprise Dumarey, après consultation des transports Darce-Gros sur les emplacements privilégiés.

7. **Contrat Rural et Contrat FER**

Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil le projet de demande pour un contrat rural et peut être un contrat FER pour l'année 2021 selon les résultats de la DETR.

8. **Désignation du conseiller suppléant pour la CC2M**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que les membres au Conseil Communautaire de la CC2M doivent être le Maire, en membre titulaire et le premier adjoint, en suppléant.

L'ensemble des conseillers déclinent le poste de manière à ce que M. José FERREIRA soit le Délégué suppléant. A l'unanimité des membres concernés le conseil prend position dans ce sens.

9. Information sur la compétence « pouvoir de police » du président de la CC2M

Le Maire rapport aux conseillers l'arrêté pris par le président de la CC2M, portant refus de l'exercice des pouvoirs de polices « spéciales ».

10. Dossier domaine de La Trétoire – Projet hôtellerie

Le maire indique aux membres du conseil qu'il a rencontré Madame Laura Reynaud, Sous-Préfète de Provins sur plusieurs sujets :

- Lui faire part officiellement du dépôt du permis de construire à la Mairie en date du 5 décembre 2020.
- Des inquiétudes de certains conseillers concernant la population qui pourrait utiliser des chambres dans cette résidence hôtelière .
- Des financements auxquels la commune pourrait avoir le droit ou des projets possibles pour la commune (Taxe aménagement, projet urbain partenarial PUP...)

Le Maire rapporte que Madame la Sous-Préfète a répondu à toutes les questions posées et a promis une réponse sur celles manquant d'informations.

Cette dernière a affirmé que la commune ne devait pas hésiter à demander des recettes via la taxe d'aménagement et/ou un PUP, les deux pouvant parfois s'additionner.

Le Maire informe le Conseil Municipal avoir déjà fait les démarches auprès d'une société afin d'avoir plus de renseignements concernant un probable PUP.

11. Changement de dénomination de noms de rues

Le Maire expose que suite à de nombreuses réclamations d'habitants, de livreurs, des services de secours, la dénomination de certaines rues demande une nouvelle identification.

Le maire informe que Mesdames Chapon et Sadrin ont travaillé sur la rectification et la mise à jour des noms de rues. Certains changements demandant une réflexion il est demandé à chaque conseiller de réfléchir et de proposer des noms pour la prochaine réunion.

12. Envoi des informations par mail

La commune étant une de celle les plus connectées à la fibre de la CC2M (plus de 120 habitations sur 230) et le nombre d'adresse mail étant également en constante progression le maire indique que 'une grande partie de la communication s'effectuera par envoi de mails .

Un affichage sur les panneaux complétera la diffusion. Le conseil souhaite que les personnes non contactées par l'un ou l'autre moyen se fassent connaître en mairie.

13. Calcul des indemnités des élus (maire et 2 adjoints)

Le maire indique que la population officielle pour 2021 est fixée à 508habitants ;il propose de conserver le niveau des indemnités reste le même pour 2021 soit celui des communes dont la population est comprise entre 250 et 499 habitants.

14. Premier bilan financier 2020 de la commune

Le Maire expose que, comme annoncé précédemment, les dépenses de fonctionnement baissent à – de 220 000 € et les recettes augmentent légèrement à 307 000 €.

L'endettement est en baisse constante depuis 5 ans à hauteur de 182 000€ au 31.12.2020

La trésorerie est en augmentation sensible à 139 000 € au 31.12.2020

La masse salariale, directement gérée par la commune, est en baisse à hauteur de 25 000 €

15. Questions Diverses.

- Il est indiqué par le Maire et quelques conseillers, la réception de remerciements suite à la distribution des colis pour les personnes âgées.
- Une demande a été faite pour voir s'il était possible de privilégier d'avoir des colis avec des fournitures plus locales.
- Le Maire indique qu'un ramassage des sapins de Noël et une distribution de sel de déneigement auront lieu vers mi-janvier 2021.
- Plusieurs remarques quant à certaines défaillances des réseaux (eau -téléphonie-assainissement)seront à prendre en compte dans les jours à venir.

- Afin de préparer au mieux le budget 2021 qui devrait être voté vers le 15 avril le maire indique par la présente que des réunions auront lieu préalablement une en février et une en mars 2021.

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 19 h 50*

Le présent compte-rendu, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat des Secrétariats de la Vallée du Petit Morin de Bellot, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de la Justice Administrative, les personnes résidant outremer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Secrétaire de séance,
Sylvie CHAPON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvie Chapon', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT DES SECRÉTARIATS DE LA VALLÉE DU PETIT MORIN DE BELLOT' around the perimeter. The signature is written in a cursive style.

Le Maire,
José DERVIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'José Dervin', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT DES SECRÉTARIATS DE LA VALLÉE DU PETIT MORIN DE BELLOT' around the perimeter. The signature is written in a cursive style.

